

1462 Yvonand, le 21 octobre 2019



Municipalité d'Yvonand
Tél. 024/557 73 00
Fax 024/557 73 01
E-mail : greffe@yvonand.ch

Au conseil communal

1462 Y v o n a n d

Préavis municipal No 2019/11

Concerne : Budget 2020

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (état au 01.01.2006)
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (état au 01.03.2006)
- du règlement du 12 septembre 2005 du conseil communal d'Yvonand

La municipalité soumet à l'approbation du conseil communal le projet de budget de fonctionnement de la commune pour 2020.

Votre municipalité s'est basée comme les années passées, entre autres, sur l'évolution probable du nombre d'habitants de la commune, ainsi que sur les prévisions économiques disponibles. Ces dernières, bien que restant relativement sereines, montrent tout de même un fléchissement de l'activité économique par rapport aux prévisions. L'année 2020 devrait conserver un taux de croissance positif, mais plus faible que par les années passées.

Au niveau de l'évolution du nombre d'habitants, il faut constater que nous avons atteint un palier depuis la fin septembre 2018. La situation se stabilisant au niveau des constructions et du nombre de logements disponibles, il nous apparaissait judicieux de ne prévoir qu'une hausse de 1% des rentrées fiscales liées au nombre d'habitants pour le budget 2019. Pour le budget 2020, la prudence nous conduit à prévoir un montant légèrement inférieur à 2019 pour l'impôt sur le revenu (-1.8%).

Il est à noter que les acomptes de la péréquation à porter au budget et donnés par le canton, tiennent compte :

- D'une adaptation aux nouveaux taux d'imposition suite à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) de l'impôt sur les personnes morales dès le 1^{er} janvier 2020, ainsi que de la compensation financière accordée par l'Etat. Les montants seront évidemment corrigés lors du décompte définitif 2020.
- Les acomptes tiennent compte de l'augmentation à 48 points pour les années 2020 et 2021 du plafond de l'effort (45 points en 2018 et 2019). Les recettes conjoncturelles sont exclues lors du calcul du plafond de l'effort. Pour mémoire, le plafond de l'effort limite la participation d'une commune aux charges péréquatives (facture sociale et péréquation directe).

Malgré des recettes en hausses et à des comptes 2017 et 2018 plutôt encourageants, la réalité des chiffres nous contraint d'appliquer une fois de plus notre règle habituelle, à savoir une élaboration du budget avec prudence quant aux recettes et avec toute la mesure qui s'impose quant aux dépenses.

Ceci nous conduit à vous présenter un budget 2020 laissant apparaître un déficit prévisionnel de Fr. 198'189.00, déficit moins important que par les années passées.

Pour expliquer ce résultat prévisionnel, voici quelques éléments clés qui nous l'espérons vous permettrons de mieux cerner le budget présenté.

La facture sociale

Dans sa lettre d'accompagnement de la fiche technique communale pour les acomptes péréquation 2019 et réforme policière, le service des communes et du logement annonce que le montant total de la facture sociale, tel que présenté dans le budget de l'Etat de Vaud (Fr. 824'863'600.-), doit encore faire l'objet d'une approbation par le Grand Conseil en décembre 2019.

Nous devons donc nous baser sur les chiffres prévisionnels communiqués à ce jour pour chaque commune. Dans les faits, ceci donne pour Yvonand sous le compte n° 720.3515:

- comptes 2013 : un montant de Fr. 1'157'413.00
- comptes 2014 : un montant de Fr. 1'733'117.00
- comptes 2015 : un montant de Fr. 1'870'668.00
- comptes 2016 : un montant de Fr. 1'524'473.00
- comptes 2017 : un montant de Fr. 1'768'887.00
- comptes 2018 : un montant de Fr. 2'165'841.00
- budget 2019 : un montant de Fr. 2'094'037.00
- budget 2020 : un montant de Fr. 1'767'461.00, **soit - 15.6 %**

La participation de la commune à la facture sociale tenant compte des recettes conjoncturelles (droits de mutation, gains immobiliers, successions), recettes dont le 50% est repris par la péréquation, nous pouvons constater que les montants indiqués peuvent fortement varier d'une année à l'autre.

Au niveau du budget et des comptes, c'est un des éléments le plus difficile à cerner et source de « surprises » dans un sens ou dans l'autre.

En 2018 par exemple, le montant budgété pour ces recettes par le canton prend l'ascenseur pour se fixer à Fr. 446'912.00, soit environ 60% d'augmentation par rapport à 2017. Les recettes conjoncturelles ayant continué à performer, c'est sans surprise que nous enregistrons un montant de Fr 596'995.- pour le budget 2019.

La situation au niveau de l'immobilier à Yvonand s'étant maintenant détendue, nous constatons un recul de la facture annoncée pour 2020.

Evolution du décompte définitif de la péréquation

Le tableau ci-dessous donne pour mémoire l'évolution du solde définitif de la péréquation canton/communes.

Année	Solde en faveur d'Yvonand [CHF]	Solde en défaveur d'Yvonand [CHF]
2010 (ancienne péréquation)		368'838.00
2011	152'056.00	
2012	195'425.00	
2013		613'763.00
2014		92'148.00
2015	170'231.00	
2016		64'654.00
2017		149'086.00
2018	18'342.00	

Le résultat de la péréquation dépend bien sûr de la facture sociale, ainsi que de la santé financière de la commune, mais aussi et surtout des résultats de toutes les autres communes du canton. Ces variations sont bien évidemment un facteur « déstabilisant » lors de l'établissement des budgets.

La réforme policière

Pour la police, sur la base des mesures de limitation des coûts qui ont été négociées et qui font l'objet d'un protocole d'accord séparé avec le canton, le montant correspond au montant 2019 indexé de 1.5%, indexation identique à celle de l'année passée.

Les charges liées aux développements de la commune

En 2018 nous avons terminé les travaux du chantier « rue des Vergers – Grand-Rue – rue de l'Ancien Collège – avenue de Mordagne » par la pose du tapis final sur l'avenue de Mordagne. A noter que le tapis phonoabsorbant a été refait en 2019 sur une grande partie du tronçon, mais à la charge de l'entreprise Grisoni & Zaugg, celui-ci n'étant pas conforme aux normes de qualité en vigueur.

En 2019, le chantier des salles de classes provisoires sous forme de containers a été mené à bien et les salles de classes mises en service. Les travaux de rénovation de la salle polyvalente sont également terminés. Il n'y a pas eu d'autres « grands travaux » sur Yvonand induisant une augmentation importante des charges.

L'année 2020 verra se poursuivre les travaux de construction de la salle de gym triple, ceux-ci ayant démarré en octobre de cette année. Les travaux de rénovation de la salle polyvalente auront aussi un impact sur nos finances.

Pour les charges liées à la petite enfance, elles sont équivalentes au budget 2019. Il faudra attendre les comptes 2019 pour valider ce montant de manière un peu plus précise.

Nous avons tenu compte de l'engagement d'une personne supplémentaire chargée principalement de gérer les projets de construction et d'entretien de notre parc immobilier. Le but de cet engagement étant de décharger la Municipalité et d'autres collaborateurs. Le processus de recrutement est actuellement en cours.

Ces éléments, mais également les investissements de moindres importances, sont pris en compte dans le budget.

En 2019, à ce jour (tout comme en 2017 et en 2018), la commune n'a rien emprunté pour assurer les investissements consentis.

Contribution aux lignes de trafic régional et assimilé

Sur la base de la loi sur la mobilité et les transports publics, la commune doit s'acquitter d'une contribution financière (cpte 220.3518.2) pour les lignes de trafic régional et assimilé (trains, bus).

Un montant de Fr. 421'000.00 est ainsi porté au budget 2020. Il est intéressant de constater que par rapport aux Fr. 188'000.00 portés au budget 2015, ce montant a augmenté de 124.0%. Il y a bien sûr eu une amélioration de la qualité des dessertes, mais quand même !

Autres considérations

Nous partons du principe que la situation au niveau des taux d'intérêt restera stable et que la santé économique du canton devrait être conforme aux prévisions à notre disposition. Le budget reste évidemment fortement dépendant de la péréquation intercommunale, de la facture sociale et du social, de l'école et des coûts de la petite enfance au niveau des charges.

Pour ce budget nous sommes à nouveau restés dans le canevas des dernières années, en nous efforçant de mieux cerner les montants partout où cela était possible. En particulier, notre nouveau module informatique pour les salaires a été fort utile.

Le budget est bien sûr adapté aux changements intervenus et aux annonces de hausses (ou de baisses) des coûts.

Concernant l'AVASAD (730.3654), conformément aux résultats des négociations entre le canton, l'UCV et l'AdCV, nous avons mis à zéro ce compte, le canton reprenant l'entier de cette facture à sa charge, charge compensée par une bascule de 1.5 points d'impôt (se référer au récent préavis sur le taux d'imposition 2020).

La participation à l'établissement scolaire d'Yvonand enregistre à nouveau une augmentation de l'ordre de 2.5% par rapport au budget 2019 (+ 5.0% sur le budget 2019 par rapport à 2018). Cette augmentation est principalement liée au financement des investissements réalisés dernièrement, ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'élèves et par conséquent aussi des frais de transport.

Comme pour le budget 2018, vous trouverez ci-dessous un résumé comparatif des comptes par nature (budget 2019 / comptes 2017 / budget 2018).

Charges

Cpte	Désignation	Budget 2020	Comptes 2018	Différence		Budget 2019
				Fr.	%	
30	Autorités et personnel	2'931'000.00	2'781'398.40	149'601.60	5.38	2'802'500.00
31	Biens, services, marchandises	2'736'000.00	2'708'121.57	27'878.43	1.03	2'637'550.00
32	Intérêts passifs	140'000.00	146'447.06	-6'447.06	-4.40	210'000.00
33	Amortissements	1'749'350.00	2'661'797.81	-912'447.81	-34.28	1'899'000.00
35	Rbt à collectivités publiques	6'552'129.00	6'262'559.60	289'569.40	4.62	6'740'174.00
36	Aides et subventions	690'201	934'248'06	-244'047.06	-26.12	1'097'201.00
38	Attrib financ. spéciaux	208'500.00	1'000.00	207'500.00		4'000.00
39	Imputations internes	1'820'000.00	1'748'730.10	71'269.90	4.08	1'740'000.00
	Total des charges	16'827'180.00	17'244'302.60	-417'122.60	-2.42	17'130'425.00

Revenus	Budget 2020	Comptes 2018	Différence		Budget 2019	
			Fr.	%		
40	Impôts	7'526'500.00	7'563'539.56	-37'039.56	-0.49	7'583'500.00
41	Patentes, concessions	105'100.00	113'382.25	-8'282.25	-7.30	94'100.00
42	Revenus du patrimoine	2'455'460.00	2'494'759.58	-39'299.58	-1.58	2'392'260.00
43	Taxes, émoluments, ventes	1'880'853.00	2'412'279.38	-531'426.38	-22.03	1'854'353.00
44	Parts à recettes cantonales	150'000.00	152'893.35	-2'893.35	-1.89	150'000.00
45	Rbt de collectivités publiques	2'620'578.00	2'700'947.05	-80'369.05	-2.98	2'625'786.00
46	Autres prestations/subventions	14'500.00	13'486.20	1'013.80	7.52	14'500.00
48	Prélèvement fonds spéciaux	56'000.00	56'371.10	-371.10	-0.66	70'540.00
49	Imputations internes	1'820'000.00	1'748'730.10	71'269.90	4.08	1'740'000.00
	Total des revenus	16'628'991.00	17'256'388.57	-627'397.57	-3.64	16'525'039.00
	Résultat (revenus - charges)	-198'189.00	12'085.97			-605'386.00

Vu ce qui précède, la municipalité prie le conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

Après avoir pris connaissance du projet municipal et entendu le rapport de la commission des finances,

d é c i d e :

d'accepter le budget d'exploitation de la commune d'Yvonand pour l'an 2020 arrêté comme suit :

Recettes	:	Fr.	16'628'991.00
Charges	:	Fr.	<u>16'827'180.00</u>
Déficit	:	Fr.	<u>-198'189.00</u>

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Philippe Moser



La Secrétaire :

Viviane Poterat

Municipal délégué : M. Philippe Moser, Syndic